

## L'initiative de Marseille

Marseille 1976 : Un groupe de travail catholique orthodoxe se constitue pour étudier la théologie du mariage. Les membres sont des pasteurs : des prêtres catholiques, responsables de la pastorale, de l'œcuménisme ou curés de paroisse. Et du côté orthodoxe, le père Cyrille Argenti, prêtre de paroisse, et le père Stephanos Charalambidis, plus tard évêque auxiliaire, aujourd'hui métropolite de Tallinn et d'Estonie. Après trois ans de travail, le groupe décide de faire part de propositions concrètes pour la célébration des mariages mixtes entre fidèles catholiques romains et orthodoxes. Il les transmet, en mai 1979, à Mgr Meletios, alors président du Comité interépiscopal orthodoxe en France ; à Mgr Le Bourgeois, alors président de la Commission épiscopale pour l'unité des chrétiens et à Mgr Etchegaray, alors archevêque de Marseille.

Il s'agit de répondre aux difficultés soulevées par des mariages mixtes de plus en plus nombreux. Les prêtres n'oublient pas leur responsabilité envers leur Eglise en ce qui concerne la théologie sacramentelle, le droit canonique, la liturgie, la pastorale familiale et leur engagement œcuménique. La recherche de solutions appropriées s'appuie sur le texte d'accord de 1971 : Pastorale commune des foyers mixtes, recommandations émises par le Comité épiscopal catholique et le Comité interépiscopal orthodoxe en France (voir page 31).

Une volonté de fidélité à la discipline de chaque Eglise, mais aussi une audace utile au bien spirituel des fidèles guident les membres du groupe. L'accord fondamental sur la nature sacramentelle du mariage et sur sa place dans l'Eglise rend « possible et désirable » une « célébration liturgique du mariage à laquelle seront appelés à participer les ministres des deux Eglises et dont le dynamisme est orienté vers l'unité ».

Les divergences sur le mode de célébration et les temps forts du sacrement sont mises à profit pour élaborer la célébration. Ainsi tant le déficit formel de l'engagement des époux dans le rite grec que le déficit d'épiclese et du rôle du prêtre dans le rite romain deviennent des sources de solution.

Le partage de l'Eucharistie n'est évidemment pas possible dans les conditions actuelles. Mais la participation des ministres des deux Eglises à la célébration des mariages mixtes est « possible et souhaitable ». A trois conditions : Faire une place aux ministres sans qu'il y ait concélébration. Ne pas donner l'impression de deux cérémonies, de deux sacrements qui se suivent comme une double célébration. Respecter le dynamisme de chaque rite en évitant le mélange.

Que la cérémonie se déroule dans une église catholique ou une église orthodoxe, la présence active des deux ministres dans une même célébration manifeste « l'espérance d'unité et la grâce sacramentelle qui consacre les époux ».

Trois déroulements sont proposés :

1. Si on adopte entièrement la célébration orthodoxe, le ministre catholique pourra être invité à assurer la proclamation de la Parole et l'homélie.
2. Le déroulement s'inspire des deux traditions. Le ministre catholique préside la première partie l'office des Fiançailles ou de l'Engagement, et le ministre orthodoxe préside l'office du Couronnement. Pour éviter l'impression de deux actes sacramentels successifs, chaque ministre peut être invité à participer par une lecture ou une litanie d'intercession à la partie qu'il ne préside pas.
3. C'est une variante de la deuxième, mais plus riche. On introduit dans l'office orthodoxe de l'engagement des éléments empruntés au rituel catholique qui le rendent plus explicite : dialogue préliminaire entre les fiancés et le prêtre, échange des consentements avant l'échange des anneaux. Le document propose en annexe un ordo très précis reproduit ci dessous.

Dans les trois déroulements, l'office du Couronnement est présidé par le prêtre orthodoxe, mais les lectures et l'homélie peuvent être faites par le prêtre catholique. Le choix entre les trois propositions doit tenir compte des conditions locales, des besoins du couple et des familles, mais aussi de la

capacité de collaborer des prêtres.

La « solution marseillaise » - particulièrement la troisième proposition - est logique et raisonnable. Au delà des discussions sur le rite sacramentel, deux choses frappent celui qui considère les rites des deux Églises. Le rite catholique de mariage, célébré hors de la messe (comme il convient lors d'un mariage mixte), est très proche du rite orthodoxe des Fiançailles ou de l'Engagement l'échange des anneaux est le signe sacramentel qui accompagne et réalise l'engagement des fiancés. Et le dialogue des fiancés, inspiré du rite romain, donne au rite orthodoxe une plus grande lisibilité et permet aux fiancés d'exprimer explicitement leur engagement. L'office du Couronnement essentiel à la tradition orthodoxe, peut compenser le déficit symbolique du rite romain dont se plaignent certains catholiques, prêtres et époux.

Il ne s'agit pas ici de coudre un patchwork : la célébration proposée frappe par son dynamisme, sa progression, l'importance qu'elle donne à tous les acteurs, chacun, selon son ministère, ayant une part active : les époux l'un à l'égard de l'autre et les deux à l'égard de Dieu et de l'Église ; les deux prêtres exerçant le ministère de bénédiction de l'Église et de son engagement envers la « petite église » qui vient de se constituer. Serviteurs de l'unité, ils le sont face aux époux, mais aussi face aux fidèles. Ils entraînent les époux à devenir eux mêmes serviteurs de l'unité, dans le commun désir de faire « une seule chair », en couple et en Église. Peut-on rêver plus belle cérémonie de mariage ?

## **PROPOSITION DE CÉLÉBRATION**

### **Première partie : Arrabon ou Engagement ou Échange des consentements**

Cette partie est présidée par le ministre catholique.

Mot d'accueil à l'entrée, par l'un ou l'autre ministre, et chant d'entrée.

1 / Bénédiction initiale.

2/ Litanie diaconale. Lecture biblique (par exemple Genèse 24 Isaac et Rébecca).

3/ Première prière (dite par le ministre catholique : « Dieu éternel, tu rassembles dans l'unité... »).

4/ Échange des consentements. Par exemple :

N. et N., vous allez vous engager l'un envers l'autre. Est-ce librement et sans contrainte ?... oui.

Vous allez vous promettre fidélité, est-ce pour toute votre vie ?... oui.

Dans le foyer que vous allez fonder, acceptez-vous la responsabilité d'époux et de parents ?... oui.

Devant tous ceux qui sont ici et en présence de Dieu, échangez vos consentements.

Lui : N., veux-tu être ma femme ?

Elle : Oui, je veux être ta femme ; et toi, N., veux-tu être mon mari ?

Lui : Oui, je veux être ton mari.

Ensemble : Pour nous aimer fidèlement dans le bonheur ou dans les épreuves et nous soutenir l'un l'autre tout au long de notre vie ».

5/ Bénédiction des alliances (par exemple, avec la deuxième prière du rituel orthodoxe : « Seigneur notre Dieu, parmi les nations »)

6/ Echange des alliances avec l'intervention des témoins.

7/ Prière pour la fidélité du couple.

Les prières sont faites par le ministre catholique mais la lecture biblique peut être faite par le ministre ou un laïc orthodoxe.

### **Deuxième partie : Office du Couronnement**

Cette partie est présidée par le ministre orthodoxe.

1/ Bénédiction initiale.

2/ Litanie diaconale.

3/ Prière d'anamnèse (« Dieu très pur »... puis : « Tu es béni, Seigneur »...)

4/ Épiclèse : prière du prêtre : « Dieu Saint... »

### **Couronnement**

5/ Vers la communion (cette partie laisse entrevoir la finalité ultime du sacrement qui ne peut s'accomplir encore dans le cas d'un mariage mixte).

a/ Epître (Eph. 5, 20-33).

b/ Évangile (Jean 2, 1-11).

c/ Homélie (Lectures et homélie peuvent être faites par le ministre catholique).

d/ Notre Père...

e/ Prière de la coupe : « Dieu, Tu as fait toutes choses... »

6/ Fondation de l'Église familiale.

a/ Procession (« Isaïe exulte »).

b/ Enlèvement des couronnes.

c/ Bénédiction finale.

Les prières sont toutes faites par le ministre orthodoxe.